



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEURTHE-ET-MOSELLE

**Monsieur Le Maire
Mairie
20, Grande rue**

54290 CREVECHAMPS

Urbanisme et Territoires

Votre correspondant :
Philippe LEROY

Laxou, le 12 février 2018

Laxou

5 rue de la Vologne
54520 Laxou
Tél : 03 83 93 34 10
Fax : 03 83 93 34 00
Email : accueil@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Antenne de Briey

33 rue René Dorme
54150 Briey
Tél : 03 82 46 17 81
Fax : 03 82 46 38 83

Antenne de Lunéville

6 rue Antoine Lavoisier
54300 Moncel lès Lunéville
Tél : 03 83 74 19 59
Fax : 03 83 73 78 40

Monsieur le Maire,

Par courrier en date de réception du 29 novembre 2017, vous nous avez transmis pour avis le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, arrêté le 30 octobre 2017.

Après étude du dossier, nous avons l'honneur de vous faire part de nos observations.

La rédaction de l'article 2 du règlement de la zone A pourrait être simplifiée.

- Les extensions ou les annexes techniques des exploitations agricoles sont considérées comme des constructions et installations nécessaires à l'activité agricole. L'alinéa 2 n'est donc pas nécessaire.
- Les garages collectifs de caravanes ou les résidences mobiles de loisirs ne peuvent être autorisés en zone agricole. Nous vous demandons donc de supprimer cet alinéa.

Enfin, à l'issue de la procédure, nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir un exemplaire du P.L.U approuvé sur un support numérique (cd-rom).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président

Gérard RENOUARD